

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/12/2025 - 44488 - 2008 B 00493 - 500 438 312 - 3 S

3S

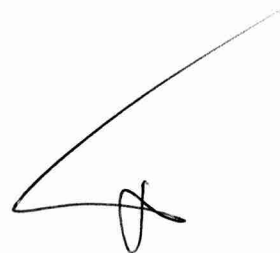
SAS au capital de 39.000 €
31 Impasse de l'Industrie – 31790 SAINT-SAUVEUR
500 438 312 RCS TOULOUSE

* * *

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2024

APPROUVES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 18 MARS 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a small, stylized loop or flourish.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	21 375	18 504	2 871	4 819	1 949	40.44
	Fonds commercial (1)	30 000		30 000	30 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	127 841	5 832	122 008	68 717	53 291	77.55
	Constructions	961 733	444 374	517 359	220 004	297 355	135.16
	Installations techniques, matériel et outillage	542 539	240 387	302 152	337 269	35 117	10.41
	Autres immobilisations corporelles	96 233	33 905	62 328	31 750	30 579	96.31
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				164	164	100.00
Total II		1 779 720	743 002	1 036 718	692 723	343 995	49.66
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	92 897		92 897	73 465	19 431	26.45
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	6 360		6 360	11 584	5 224	45.10
	Marchandises	211		211	867	657	75.72
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 066		3 066		3 066	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	627 380	3 833	623 547	575 542	48 004	8.34
	Autres créances	73 102		73 102	73 378	277	0.38
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	314 861		314 861	764 314	449 453	58.80
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	49 024		49 024	17 588	31 436	178.74
	Total III	1 166 900	3 833	1 163 067	1 516 740	353 673	23.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 946 621	746 836	2 199 785	2 209 463	9 678	0.44

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 39 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	39 000	39 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 900	3 900		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	836 768	879 841	43 073	4.90
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	487 715	506 927	19 211	3.79
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	47 039	86 736	39 697	45.77
	Total I	1 414 423	1 516 404	101 982	6.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	646	550	96	17.46
	Emprunts et dettes financières diverses	161 438	168 060	6 622	3.94
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506 834	418 417	88 417	21.13
	Dettes fiscales et sociales	112 009	105 517	6 492	6.15
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 435	514	3 921	762.96
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	785 362	693 059	92 304	13.32
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 199 785	2 209 463	9 678	0.44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 785 362 693 059

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	24 887		24 887	12 769	12 117	94.90
Production vendue de biens	5 643 510		5 643 510	5 172 344	471 166	9.11
Production vendue de services	20 444		20 444	15 738	4 705	29.90
Chiffre d'affaires NET	5 688 840		5 688 840	5 200 851	487 989	9.38
Production stockée			5 224	4 902	10 126	206.58
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 353	5 513	3 160	57.32
Autres produits			1	4	4	80.32
Total des Produits d'exploitation (I)			5 685 970	5 211 270	474 700	9.11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			54 573	59 414	4 841	8.15
Variation de stock (marchandises)			657	867	1 524	175.72
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 998 808	2 677 490	321 318	12.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			19 431	9 507	28 939	304.39
Autres achats et charges externes *			1 260 571	1 144 560	116 011	10.14
Impôts, taxes et versements assimilés			24 944	21 238	3 706	17.45
Salaires et traitements			469 010	403 705	65 305	16.18
Charges sociales			140 933	116 161	24 772	21.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			148 112	126 478	21 634	17.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			81	175	93	53.32
Total des Charges d'exploitation (II)			5 078 258	4 557 861	520 398	11.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			607 712	653 410	45 698	6.99
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	9 258	5 639	3 619	64.17
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	9 258	5 639	3 619	64.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	9 258	5 639	3 619	64.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	616 969	659 049	42 079	6.38
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 494	4 055	1 561	38.49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 697	16 185	23 512	145.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	42 191	20 240	21 951	108.46
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 844	4 225	5 619	132.99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	164	77	87	112.60
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	10 008	4 302	5 706	132.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	32 184	15 938	16 246	101.93
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	161 438	168 060	6 622	3.94
Total des produits (I+III+V+VII)	5 737 419	5 237 149	500 270	9.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 249 704	4 730 223	519 481	10.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	487 715	506 927	19 211	3.79

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 447 884

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 199 785.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 688 840.38 Euros et dégageant un bénéfice de 487 715.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Informations générales complémentaires

La position estimée (3 k€) sur la loi DDADUE 2 concerne les 4 dernières périodes d'acquisition des congés payés.

1. S'agissant des salariés dont le contrat de travail a été suspendu par de la maladie non professionnelle et pour chacune de ces périodes :

o La loi DDADUE 2, dispose d'une part que dans ce cas le salarié n'acquiert que 1.67 jours ouvrés par mois et que pour les périodes d'acquisition de CP antérieures à l'entrée en application de la loi les droits sont plafonnés à 20 jours ouvrés ;

o Dans ces conditions nous avons analysé les salariés qui étaient présents sur toute la période d'acquisition, dont le contrat avait été suspendu par de la maladie, et dont les droits acquis à CP étaient inférieurs à 20 jours.

o Pour les salariés qui disposaient de droits acquis inférieurs à 20 jours ouvrés, nous avons calculé le nombre de jours auxquels ils pourraient prétendre par différence entre 20 jours, soit le droit maximum, et les jours effectivement acquis sur la période = droit jours de CP supplémentaires ;

o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien) = salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires ;

2. Sur ces mêmes périodes nous avons analysés les salariés qui étaient en arrêt de travail suite à Accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP) ;

o Jusqu'à la loi DDADUE 2 les salariés dont le contrat de travail est suspendu pour motif AT/ MP acquièrent des CP dans la limite de 12 mois d'arrêt ;

o Après la loi DDADUE 2, les salariés en AT/MP acquièrent des CP sans limite de durée quel que soit la durée de l'arrêt de travail. Ils font dans ce cas une acquisition complète de droit (25 jours ouvrés) ;

o Dans ces conditions pour les salariés dont le contrat de travail était suspendu depuis plus d'un an dans le cadre d'un AT/MP nous avons calculé des droits à congés payés à hauteur au maximum de 25 jours ouvrés pour la période d'arrêt qui dépasse un an = droits jours de CP supplémentaires ;

o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien) = salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 910		
Terrains	71 966		55 875
Constructions sur sol propre	396 130		195 561
Installations générales agencements aménagements des constructions	214 386		157 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	514 980		38 355
Installations générales agencements aménagements divers	20 037		33 912
Matériel de transport	988		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 671		11 016
Emballages récupérables et divers	5 565		
TOTAL	1 250 723		492 271
Prêts, autres immobilisations financières	164		
TOTAL	164		
TOTAL GENERAL	1 304 797		492 271

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 535	51 375	51 375
Terrains			127 841	127 841
Constructions sur sol propre			591 691	591 691
Installations générales agencements aménagements constr.		1 895	370 042	370 042
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 796	542 539	542 539
Installations générales agencements aménagements divers			53 950	53 950
Matériel de transport			988	988
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 957	35 730	35 730
Emballages récupérables et divers			5 565	5 565
TOTAL		14 648	1 728 345	1 728 345
Prêts, autres immobilisations financières		164		
TOTAL		164		
TOTAL GENERAL		17 347	1 779 720	1 779 720

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	19 091	1 949	2 535	18 504
Terrains	3 249	2 583		5 832
Constructions sur sol propre	303 461	26 493		329 954
Installations générales agencements aménagements constr.	87 050	29 265	1 895	114 420
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	177 711	73 472	10 796	240 387
Installations générales agencements aménagements divers	7 444	4 550		11 995
Matériel de transport	172	198		369
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 521	8 488	1 957	20 053
Emballages récupérables et divers	375	1 113		1 488
TOTAL	592 983	146 163	14 648	724 498
TOTAL GENERAL	612 074	148 112	17 183	743 002

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 949				
Terrains	2 583				
Constructions sur sol propre	26 493				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	29 265				
Instal.techniques matériel outillage indus.	73 472				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 550				
Matériel de transport	198				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 488				
Emballages récupérables et divers	1 113				
TOTAL	146 163				
TOTAL GENERAL	148 112				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 196		363		3 833
TOTAL	4 196		363		3 833
TOTAL GENERAL	4 196		363		3 833
Dont dotations et reprises d'exploitation			363		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	4 044	4 044	
Autres créances clients	623 336	623 336	
Personnel et comptes rattachés	3 216	3 216	
Taxe sur la valeur ajoutée	67 517	67 517	
Débiteurs divers	2 369	2 369	
Charges constatées d'avance	49 024	49 024	
TOTAL	749 506	749 506	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	646	646		
Fournisseurs et comptes rattachés	506 834	506 834		
Personnel et comptes rattachés	63 519	63 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 486	41 486		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 267	1 267		
Autres impôts taxes et assimilés	5 738	5 738		
Groupe et associés	161 438	161 438		
Autres dettes	4 435	4 435		
TOTAL	785 362	785 362		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts	10.0000	39 000			39 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	30 000			30 000	
Total	30 000			30 000	

FONDS DE COMMERCE

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité. En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement, le fond de commerce a fait l'objet d'un test de dépréciation. Ce test a conclu de ne constater aucune dépréciation au 30 09 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau + informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 403
Autres créances	2 369
Total	30 773

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	646
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 058
Dettes fiscales et sociales	83 482
Autres dettes	4 102
Total	142 289

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 024
Total	49 024

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCAV MATIERES PREMIERES	33 253		
CCAV FRAIS GENERAUX	15 771		
Total	49 024		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 009 477
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	506 927
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 516 404
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 516 404
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	43 073-
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	39 697-
Autres variations	19 211-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 414 423
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	101 981-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	101 981-

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	5 688 840
Total	5 688 840

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de la majorité des risques et avantages à l'acheteur, ce qui intervient généralement au moment de la livraison selon les conditions contractuelles.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	12
Total	14

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	616 969	154 242
Résultat exceptionnel (hors participation)	32 184	8 046
Résultat comptable (hors participation)	649 153	162 288

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 463.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 463.00 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : zéro euros

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			3 980		3 980
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			884		884
- exercice			1 447		1 447
Total			2 332		2 332
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 447		1 447
- entre 1 et 5 ans			482		482
Total			1 930		1 930

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	6 527
35 à 44 ans	21 à 30 ans	456
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 436
Engagement total		12 419

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- évolution des salaires : 1 %
- turn-over à 1 %
- taux d'actualisation 3.50 %

Taux de charges patronales: 32 % pour la catégorie Cadres et 32 % pour les autres catégories

La société a souscrit un contrat auprès de SOGECAP en garantie des indemnité de fin de carrière.

Le montant capitalisé au 30/09/2024 était de 3 880.28 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SUDAGRO	SAS	3 163 510	66240 ST ESTEVE

Le Groupe SUDAGRO bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2013. La société 3S a fait partie du groupe des sociétés intégrées fiscalement.

La convention signée entre les sociétés du groupe prévoit que:

- il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire.

-Chaque société faisant partie du groupe comptabilise l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû verser au Trésor si elle n'avait pas été membre du dit groupe intégré. A la clôture d'un exercice déficitaire, une filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

"Un crédit d'impôt peut être imputé par la Filiale, dans les conditions de droit commun, sur l'IS dû à la société mère au titre des trois années suivantes, et n'est remboursée par la société mère à la filiale qu'à expiration de cette période."

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le 30/12/2024
Mr Président VANDERPOTTE Laurent

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 18 MARS 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice au 30 septembre 2024, soit 487.715 €, de la manière suivante :

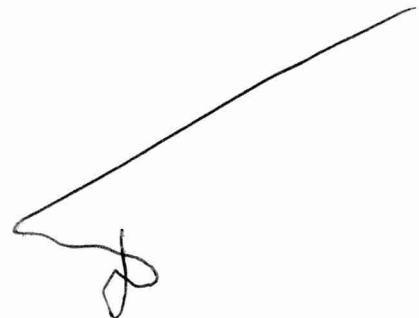
- A titre de distribution de dividendes, la somme de 487.715 €
- A laquelle s'ajoute la somme suivante, prélevée sur le compte « Autres Réserves ».....12.285 €
- Soit une distribution totale de500.000 €
- Soit par titre un dividende d'un montant de 128,21 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associée Unique prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

	Exercice clos au 30/09/2021	Exercice clos au 30/09/2022	Exercice clos au 30/09/2023
Montant total des dividendes distribués	200.000 €	300.000 €	550.000 €
Dividende brut par action	57,28 €	76,92 €	141,03 €
Dividendes distribués éligibles à l'abattement (personnes physiques)	/	/	/
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement (personnes morales)	200.000 €	300.000 €	550.000 €

Certifiée conforme
La Présidente
SUDAGRO
Laurent VANDERPOTTE



35

SAS au capital de 39.000 €
31 Impasse de l'Industrie – 31790 SAINT SAUVEUR
500 438 312 R.C.S. TOULOUSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 18 MARS 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 30/09/2024, soit 487.715 €, de la manière suivante :

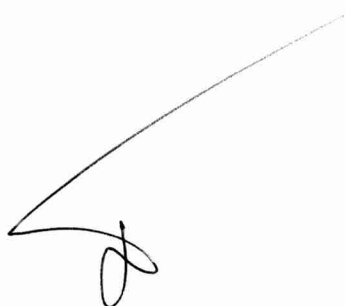
- A titre de distribution de dividendes, la somme de 487.715 €
- A laquelle s'ajoute la somme suivante, prélevée sur le compte « Autres Réserves ».....12.285 €
- Soit une distribution totale de500.000 €
- Soit par titre un dividende d'un montant de 128,21 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associée Unique prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

	Exercice clos au 30/09/2021	Exercice clos au 30/09/2022	Exercice clos au 30/09/2023
Montant total des dividendes distribués	200.000 €	300.000 €	550.000 €
Dividende brut par action	57,28 €	76,92 €	141,03 €
Dividendes distribués éligibles à l'abattement (personnes physiques)	/	/	/
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement (personnes morales)	200.000 €	300.000 €	550.000 €

Certifiée conforme
La Présidente
SUDAGRO
Laurent VANDERPOTTE





KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le
Pyrénéen
66000 Perpignan

3S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

3 S

Zone Artisanale, chemin de BORDEVIEILLE 31790 SAINT-SAUVEUR

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le
Pyrénéen
66000 Perpignan

3 S

Zone Artisanale, chemin de BORDEVIEILLE 31790 SAINT-SAUVEUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

À l'associée unique de la société 3 S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 S relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT - Ventilation du chiffre d'affaires net" de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 7 mars 2025

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claire GRABIELLE', with a long horizontal stroke extending to the left.

Claire GRABIELLE

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	21 375	18 504	2 871	4 819	1 949	40.44
	Fonds commercial (1)	30 000		30 000	30 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	127 841	5 832	122 008	68 717	53 291	77.55
	Constructions	961 733	444 374	517 359	220 004	297 355	135.16
	Installations techniques, matériel et outillage	542 539	240 387	302 152	337 269	35 117	10.41
	Autres immobilisations corporelles	96 233	33 905	62 328	31 750	30 579	96.31
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				164	164	100.00
	Total II	1 779 720	743 002	1 036 718	692 723	343 995	49.66
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	92 897		92 897	73 465	19 431	26.45
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	6 360		6 360	11 584	5 224	45.10
	Marchandises	211		211	867	657	75.72
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 066		3 066		3 066	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	627 380	3 833	623 547	575 542	48 004	8.34
	Autres créances	73 102		73 102	73 378	277	0.38
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	314 861		314 861	764 314	449 453	58.80
	Charges constatées d'avance (3)	49 024		49 024	17 588	31 436	178.74
	Total III	1 166 900	3 833	1 163 067	1 516 740	353 673	23.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 946 621	746 836	2 199 785	2 209 463	9 678	0.44

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2024 12	30/09/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 39 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	39 000	39 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 900	3 900		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	836 768	879 841	43 073	4.90
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	487 715	506 927	19 211	3.79
	Subventions d'investissement	47 039	86 736	39 697	45.77
	Provisions réglementées				
	Total I	1 414 423	1 516 404	101 982	6.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	646	550	96	17.46
	Emprunts et dettes financières diverses	161 438	168 060	6 622	3.94
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506 834	418 417	88 417	21.13
	Dettes fiscales et sociales	112 009	105 517	6 492	6.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 435	514	3 921	762.96
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	785 362	693 059	92 304	13.32
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 199 785	2 209 463	9 678	0.44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

785 362

693 059

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	24 887		24 887	12 769	12 117	94.90
Production vendue de biens	5 643 510		5 643 510	5 172 344	471 166	9.11
Production vendue de services	20 444		20 444	15 738	4 705	29.90
Chiffre d'affaires NET	5 688 840		5 688 840	5 200 851	487 989	9.38
Production stockée			5 224	4 902	10 126	206.58
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 353	5 513	3 160	57.32
Autres produits			1	4	4	80.32
Total des Produits d'exploitation (I)			5 685 970	5 211 270	474 700	9.11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			54 573	59 414	4 841	8.15
Variation de stock (marchandises)			657	867	1 524	175.72
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 998 808	2 677 490	321 318	12.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			19 431	9 507	28 939	304.39
Autres achats et charges externes *			1 260 571	1 144 560	116 011	10.14
Impôts, taxes et versements assimilés			24 944	21 238	3 706	17.45
Salaires et traitements			469 010	403 705	65 305	16.18
Charges sociales			140 933	116 161	24 772	21.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			148 112	126 478	21 634	17.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			81	175	93	53.32
Total des Charges d'exploitation (II)			5 078 258	4 557 861	520 398	11.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			607 712	653 410	45 698	6.99
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	9 258	5 639	3 619	64.17
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	9 258	5 639	3 619	64.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	9 258	5 639	3 619	64.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	616 969	659 049	42 079	6.38
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 494	4 055	1 561	38.49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 697	16 185	23 512	145.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	42 191	20 240	21 951	108.46
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 844	4 225	5 619	132.99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	164	77	87	112.60
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	10 008	4 302	5 706	132.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	32 184	15 938	16 246	101.93
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	161 438	168 060	6 622	3.94
Total des produits (I+III+V+VII)	5 737 419	5 237 149	500 270	9.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 249 704	4 730 223	519 481	10.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	487 715	506 927	19 211	3.79

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 447 884

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 199 785.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 688 840.38 Euros et dégageant un bénéfice de 487 715.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Informations générales complémentaires

La position estimée (3 k€) sur la loi DDADUE 2 concerne les 4 dernières périodes d'acquisition des congés payés.

1. S'agissant des salariés dont le contrat de travail a été suspendu par de la maladie non professionnelle et pour chacune de ces périodes :

o La loi DDADUE 2, dispose d'une part que dans ce cas le salarié n'acquiert que 1.67 jours ouvrés par mois et que pour les périodes d'acquisition de CP antérieures à l'entrée en application de la loi les droits sont plafonnés à 20 jours ouvrés ;

o Dans ces conditions nous avons analysé les salariés qui étaient présents sur toute la période d'acquisition, dont le contrat avait été suspendu par de la maladie, et dont les droits acquis à CP étaient inférieurs à 20 jours.

o Pour les salariés qui disposaient de droits acquis inférieurs à 20 jours ouvrés, nous avons calculé le nombre de jours auxquels ils pourraient prétendre par différence entre 20 jours, soit le droit maximum, et les jours effectivement acquis sur la période = droit jours de CP supplémentaires ;

o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien) = salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires ;

2. Sur ces mêmes périodes nous avons analysés les salariés qui étaient en arrêt de travail suite à Accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP) ;

o Jusqu'à la loi DDADUE 2 les salariés dont le contrat de travail est suspendu pour motif AT/ MP acquièrent des CP dans la limite de 12 mois d'arrêt ;

o Après la loi DDADUE 2, les salariés en AT/MP acquièrent des CP sans limite de durée quel que soit la durée de l'arrêt de travail. Ils font dans ce cas une acquisition complète de droit (25 jours ouvrés) ;

o Dans ces conditions pour les salariés dont le contrat de travail était suspendu depuis plus d'un an dans le cadre d'un AT/MP nous avons calculé des droits à congés payés à hauteur au maximum de 25 jours ouvrés pour la période d'arrêt qui dépasse un an = droits jours de CP supplémentaires ;

o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien) = salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 910		
Terrains	71 966		55 875
Constructions sur sol propre	396 130		195 561
Installations générales agencements aménagements des constructions	214 386		157 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	514 980		38 355
Installations générales agencements aménagements divers	20 037		33 912
Matériel de transport	988		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 671		11 016
Emballages récupérables et divers	5 565		
TOTAL	1 250 723		492 271
Prêts, autres immobilisations financières	164		
TOTAL	164		
TOTAL GENERAL	1 304 797		492 271

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 535	51 375	51 375
Terrains			127 841	127 841
Constructions sur sol propre			591 691	591 691
Installations générales agencements aménagements constr.		1 895	370 042	370 042
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 796	542 539	542 539
Installations générales agencements aménagements divers			53 950	53 950
Matériel de transport			988	988
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 957	35 730	35 730
Emballages récupérables et divers			5 565	5 565
TOTAL		14 648	1 728 345	1 728 345
Prêts, autres immobilisations financières		164		
TOTAL		164		
TOTAL GENERAL		17 347	1 779 720	1 779 720

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	19 091	1 949	2 535	18 504
Terrains	3 249	2 583		5 832
Constructions sur sol propre	303 461	26 493		329 954
Installations générales agencements aménagements constr.	87 050	29 265	1 895	114 420
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	177 711	73 472	10 796	240 387
Installations générales agencements aménagements divers	7 444	4 550		11 995
Matériel de transport	172	198		369
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 521	8 488	1 957	20 053
Emballages récupérables et divers	375	1 113		1 488
TOTAL	592 983	146 163	14 648	724 498
TOTAL GENERAL	612 074	148 112	17 183	743 002

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 949				
Terrains	2 583				
Constructions sur sol propre	26 493				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	29 265				
Instal.techniques matériel outillage indus.	73 472				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 550				
Matériel de transport	198				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 488				
Emballages récupérables et divers	1 113				
TOTAL	146 163				
TOTAL GENERAL	148 112				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 196		363		3 833
TOTAL	4 196		363		3 833
TOTAL GENERAL	4 196		363		3 833
Dont dotations et reprises d'exploitation			363		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	4 044	4 044	
Autres créances clients	623 336	623 336	
Personnel et comptes rattachés	3 216	3 216	
Taxe sur la valeur ajoutée	67 517	67 517	
Débiteurs divers	2 369	2 369	
Charges constatées d'avance	49 024	49 024	
TOTAL	749 506	749 506	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	646	646		
Fournisseurs et comptes rattachés	506 834	506 834		
Personnel et comptes rattachés	63 519	63 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 486	41 486		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 267	1 267		
Autres impôts taxes et assimilés	5 738	5 738		
Groupe et associés	161 438	161 438		
Autres dettes	4 435	4 435		
TOTAL	785 362	785 362		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts	10.0000	39 000			39 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	30 000			30 000	
Total	30 000			30 000	

FONDS DE COMMERCE

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité. En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement, le fond de commerce a fait l'objet d'un test de dépréciation. Ce test a conclu de ne constater aucune dépréciation au 30 09 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau + informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 403
Autres créances	2 369
Total	30 773

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	646
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 058
Dettes fiscales et sociales	83 482
Autres dettes	4 102
Total	142 289

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 024
Total	49 024

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCAV MATIERES PREMIERES	33 253		
CCAV FRAIS GENERAUX	15 771		
Total	49 024		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 009 477
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	506 927
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 516 404
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 516 404
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	43 073-
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	39 697-
Autres variations	19 211-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 414 423
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	101 981-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	101 981-

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	5 688 840
Total	5 688 840

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de la majorité des risques et avantages à l'acheteur, ce qui intervient généralement au moment de la livraison selon les conditions contractuelles.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	12
Total	14

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	616 969	154 242
Résultat exceptionnel (hors participation)	32 184	8 046
Résultat comptable (hors participation)	649 153	162 288

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 463.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 463.00 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : zéro euros

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			3 980		3 980
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			884		884
- exercice			1 447		1 447
Total			2 332		2 332
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 447		1 447
- entre 1 et 5 ans			482		482
Total			1 930		1 930

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	6 527
35 à 44 ans	21 à 30 ans	456
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 436
Engagement total		12 419

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
 - évolution des salaires : 1 %
 - turn-over à 1 %
 - taux d'actualisation 3.50 %
- Taux de charges patronales: 32 % pour la catégorie Cadres et 32 % pour les autres catégories

La société a souscrit un contrat auprès de SOGECAP en garantie des indemnité de fin de carrière.

Le montant capitalisé au 30/09/2024 était de 3 880.28 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SUDAGRO	SAS	3 163 510	66240 ST ESTEVE

Le Groupe SUDAGRO bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2013. La société 3S a fait partie du groupe des sociétés intégrées fiscalement.

La convention signée entre les sociétés du groupe prévoit que:

- il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire.

-Chaque société faisant partie du groupe comptabilise l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû verser au Trésor si elle n'avait pas été membre du dit groupe intégré. A la clôture d'un exercice déficitaire, une filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

"Un crédit d'impôt peut être imputé par la Filiale, dans les conditions de droit commun, sur l'IS dû à la société mère au titre des trois années suivantes, et n'est remboursée par la société mère à la filiale qu'à expiration de cette période."

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le 30/12/2024
Mr Président VANDERPOTTE Laurent